

Lisez-moi V3.02.004 – Novembre 2024



V.3.02.004 / 8 novembre 2024

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.004 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (fenêtre de messagerie, document PDF...) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

► Rattachement du bulletin

RAPPEL : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation
- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.

Retrouvez la fiche pratique [Régularisations – Fonctionnement général](#).



PARAMETRAGE

► SMIC 1er novembre 2024

Le montant du SMIC a été mis à jour.

► CCN SPORT – prévoyance cadre

Mise à jour des taux : 0.73% (0.365 P0 et 0.365 PP) + 0.11% non soumis à CSG/CRDS

► Paramétrage DSN 2025



Les développements pour la DSN 2025 sont en cours. De nouveaux affichages sont développés :

1/ rubrique fin de contrat

la case pour le refus de la proposition d'un CDI est créée, au niveau de l'onglet fin de contrat.

2/ case plafond mensuel de sécurité social pour le calcul de la prévoyance.

A partir de janvier 2024 lors de la saisie d'un contrat de prévoyance non paramétré dont la base de calcul est le plafond de sécurité social, celui-ci sera pré-rempli. Afin que vos calculs soient corrects, ne pas le modifier et paramétrer dans les case annexes le % de répartition.

Toutefois, ces nouvelles fonctionnalités ne seront actives qu'à partir de la saisie des bulletins de janvier 2025.



RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).

Inscription

► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.19** :



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, **privilégiez l'adresse mail** : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Cycle de paie](#)
- [Fiabilisation des données Urssaf](#)
- [Fiabilisation des données retraite](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

 Recherche...

Rechercher

[Lisez-moi V3.02.003 – Septembre 2024](#)



V.3.02.003 / 16 septembre 2024

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.003 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Extraction de données](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (fenêtre de messagerie, document PDF...) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

► **Rattachement du bulletin**

RAPPEL : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation
- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.

Retrouvez la fiche pratique [Régularisations – Fonctionnement général](#).



PARAMETRAGE

► **CONVENTION COLLECTIVE**

Ajout de 2 nouvelles conventions :

- **IDCC 3248** – Convention collective nationale de la métallurgie du 7

février 2022

- **IDCC 2596** – Convention collective de la coiffure et des professions connexes du 10 juillet 2006

► **Exonération ZFRR**

L'exonération ZFRR est développée. Retrouvez la fiche pratique [ici](#)



EXTRACTIONS DE DONNEES

► **Requête RIB**

Une requête est développée pour lister les RIB enregistrés.

Elle se nomme « **25- Employeurs – Liste des coordonnées bancaires** » .

Si la requête n'est pas visible à l'écran, il faut s'assurer que le **mode image en bas à gauche soit bien coché**.



► Requête heures au contrat et salaires bruts

Une requête est développée pour lister les heures au contrat et les salaires brut

Elle se nomme « **88- heures Ct et brut** » .

Si la requête n'est pas visible à l'écran, il faut s'assurer que le **mode image en bas à gauche** soit bien coché.





RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.18** :



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiez l'adresse mail : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Exonération Zone de Revitalisation Rurale \(ZRR\) et Exonération Zone France Ruralités Revitalisation \(ZFRR\)](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

Recherche...

Rechercher

V78



V.3.00.78 / 5 nov. 2019

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.78 d'Impact emploi association.

- Sommaire -

- [Informations importantes](#)
- [Déclaration Sociale Nominative](#)
- [Prélèvement A la Source](#)
- [Correction d'anomalies](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)



INFORMATIONS IMPORTANTES

► RAPPEL : Fermeture impérative du gestionnaire de services Impact emploi avant toute mise à jour

Certaines mises à jour impactent le gestionnaire de services Impact emploi association.

Avant d'exécuter une mise à jour, il faut donc vous assurer qu'**Impact emploi ET son gestionnaire de services** (représenté par une « boule bleue » ou un « scarabée rouge ») **soient fermés** sur tous vos postes.

Cette procédure est à **appliquer impérativement avant toute nouvelle mise à jour**.



Avant de télécharger la version 3.00.78, merci d'appliquer le mode opératoire disponible [ICI](#).

► Rappel supplémentaire pour les installations en réseau



Vigilance particulière pour les installations en réseau : Afin d'installer correctement la prochaine version de votre logiciel, merci de télécharger la mise à jour **poste par poste** (en prenant soin de fermer les autres postes), et ce impérativement le **même jour**.



DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

► Rattachement de bulletins

Pour faciliter la **procédure de rattachement des bulletins antérieurs à la DSN en cours**, le terme « **Rattacher** » présent dans la phase faisant suite à l'action « **Statuer** » a été remplacé par « **Suivant** ».



Retrouvez la procédure mise à jour [ICI](#).



PRELEVEMENT A LA SOURCE

► La Retenue A la Source

Impact emploi est désormais paramétré afin de prendre en compte les particularités des **salariés payant uniquement l'impôt sur le revenu dans leur pays de résidence**.



Pour découvrir ce dispositif et son application dans votre logiciel, c'est [ICI](#).



CORRECTION D'ANOMALIES

► Impression des bordereaux à néant

Si vous rencontrez des difficultés d'impression des bordereaux à néant, merci de vous rapprocher de l'assistance.



PARAMETRAGE

► Apprentis : Proratisation de l'exonération des cotisations salariales

Cette version du logiciel intègre l'application de la proratisation de l'exonération des cotisations salariales en cas d'entrée ou de sortie de l'apprenti en cours de mois.

► État simplifié des dépenses salariales

Une correction a été apportée sur l'état simplifié des dépenses salariales au niveau des décimales de cotisations.

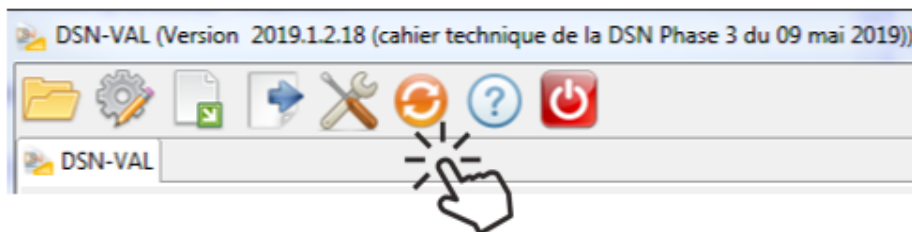


RAPPELS

► Outils de contrôle DSN-Val

La dernière version de DSN-Val est la 2019.1.2.18

Pensez à mettre à jour votre outil de contrôle à l'aide du bouton orange de la barre d'outils :



► Comment joindre l'assistance ?



Attention nouveauté : Pour toute nouvelle demande de régularisation DSN, merci d'utiliser le formulaire [« Fiche-navette – Régularisation DSN »](#). Toute demande de régularisation passant par l'adresse mail habituelle de l'assistance ne sera pas prise en compte par les techniciens.

Pour toute autre demande, l'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin

d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



DSN – Rattachement d'un bulletin antérieur à la DSN en cours



Fiche Pratique – DSN : Rattachement d'un bulletin antérieur à la DSN en cours



► Contexte

Dans le cas de l'arrivée d'un **nouveau salarié** dans une association, vous pouvez être amenés à **saisir des bulletins de salaire rétroactifs**.

Désormais, ces **bulletins saisis rétroactivement** sont **rattachés par défaut à la période DSN correspondante** :

Exemple : Un bulletin de septembre saisi en septembre est rattaché automatiquement à la **DSN 1909**.

Un bulletin d'août saisi en septembre est rattaché automatiquement à la **DSN 1908**.



Les bulletins saisis rétroactivement ne seront donc pas déclarés en DSN sans action de votre part.

Vous devez alors **choisir de les rattacher, ou non, à la DSN en cours** en suivant la procédure ci-dessous.

► Dans quels cas rattacher ou non un bulletin ?

Rattachez :

- Si il s'agit d'un **nouveau salarié** arrivant dans l'**association pour laquelle une DSN a déjà été envoyée** sans inclure son bulletin de salaire.

Ne rattachez pas :

- Si il s'agit d'une **reprise d'association avec effet rétroactif à jour de ses DSN.**
- Si il s'agit d'une **reprise d'association avec effet rétroactif pour laquelle il n'y a pas eu de dépôt DSN** (*vous déposerez alors autant de DSN que nécessaire*)

► Procédure de rattachement

Détail du cas :

Dans notre exemple, nous sommes en **période DSN de septembre 2019** et **apprenons qu'une association a embauché un nouveau salarié au 01/06/2019** pour lequel les salaires de juin, juillet et août n'ont pas été déclarés en DSN.

- **Saisissez les 3 bulletins rétroactivement pour juin, juillet et aout 2019 :**

01/09/2019	021			sans exo	Salaire réel	CDI
01/08/2019	021	31/08/2019	022	sans exo	Salaire réel	CDI
01/07/2019	021	31/07/2019	022	sans exo	Salaire réel	CDI
01/06/2019	021	30/06/2019	022	sans exo	Salaire réel	CDI

- Lors de la **génération du fichier DSN**, une **diode rouge** apparait au niveau de la colonne « **BS** » devant les associations pour lesquelles des bulletins ont été saisis mais non envoyés en DSN :

Gestion des déclarations

Déclarations
☐ Mensuelles
☐ Trimestrielles
☐ Semestrielles
☐ Annuelles
☐ DADSU
☒ **DSN mensuelle**
☐ DSN événementielle
☐ DSN FPOC

Dossier :
 Mois :
 Choix DSN :
 Type DSN :

Impact Emploi - [DSN]

Dépôt initial - TEST TYCOON
DSN mensuelle Septembre 2019

☒ Bulletins salaires
 ☒ Néant

Siret	Raison sociale	BS	Néant	
7847000012	CANTINE SCOLAIRE DE CUVES			☐
379119400045	BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MANCHE			☐
429306200011	ART PLUME			☐
394716800038	B00001			☐
334704500015	FEDERATION SPORT - AEP SPORT			☐
334902400017	LES AMIS DES ECOLES			☐
322903100011	MUSICALE			☐
448414200013	TRICESTAGE DES CANCERS			☐
494904900021	PACQUET MADELEINE			☐
377604800033	LA MARELLE			☐
448412400022	GV			☐
505201100016	CLIC DE L'AVRANCHIN			☐
303062900017	A00001			☐
439472600018	GARDERIE MUNICIPALE DE DOMJEAN			☐
329400300011	ARTISTE			☐
760915800029	SPECTACLE			☐
138649800015	CIGALE DO BRAZIL			☐
492038700026	LAGADEC YANN			☐
803009500011	COPROPRIETE RESIDENCE LES ALGUES			☐
343012000013	RESTAURANT SCOLAIRE			☐

Navigation
Général
 Préparation :

 Génération :

 Déclarations mensuelles :

 Historique des messages

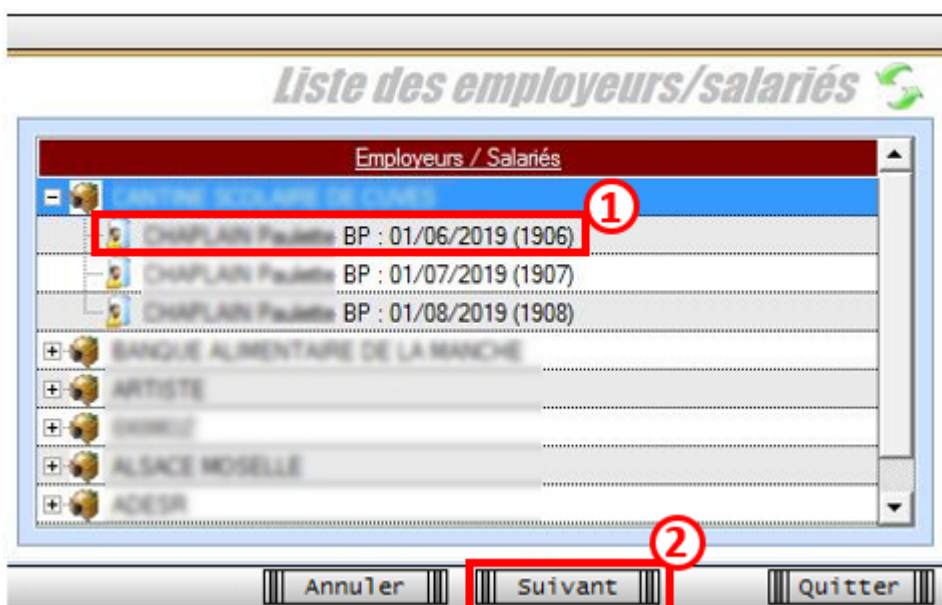
- Vous pouvez d'ailleurs cliquer sur « **Les diodes** » afin de visualiser le détail de l'anomalie, ici « **Bulletin non encore envoyé** » :

Fichier	Edition	Format	Affichage ?
Rapport Bulletins pour la DSN 1909			
Employeur : CANTINE SCOLAIRE DE CUVES(78087955700012)	/	Salarié : CHAPLAIN Paullette	Bulletin de juin 2019, Bulletin Non encore envoyé => Statut 10...
Employeur : CANTINE SCOLAIRE DE CUVES(78087955700012)	/	Salarié : CHAPLAIN Paullette	Bulletin de juillet 2019, Bulletin Non encore envoyé => Statut 10...
Employeur : CANTINE SCOLAIRE DE CUVES(78087955700012)	/	Salarié : CHAPLAIN Paullette	Bulletin de août 2019, Bulletin Non encore envoyé => Statut 10...

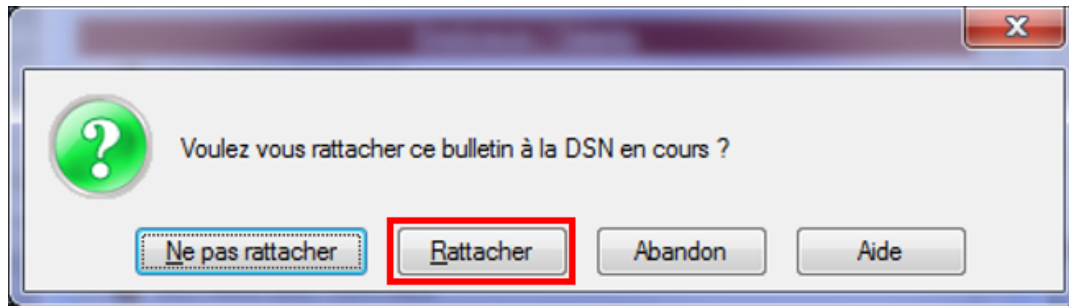
- Dans le menu général, cliquez alors sur « **Statuer** » afin de décider quels bulletins vous souhaitez rattacher à la DSN en cours (1909) :



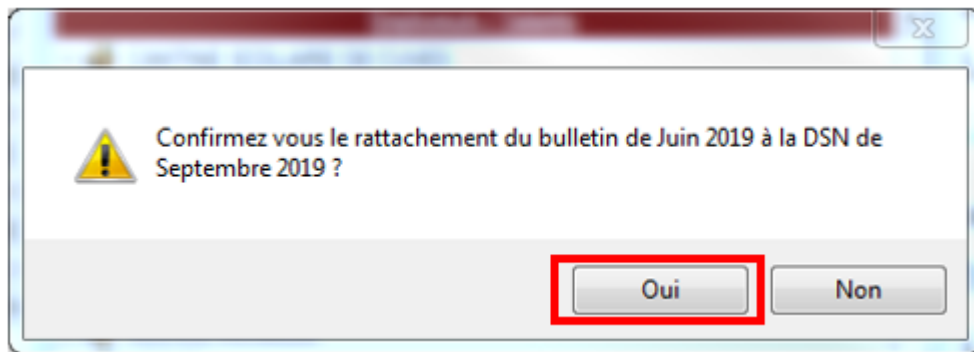
- La fenêtre « **Liste des employeurs/salariés** » s'affiche ;
- Vous y retrouvez les 3 bulletins saisis rétroactivement pour ce salarié (*juin, juillet, août*) ;
- **Sélectionnez** le bulletin que vous souhaitez **rattacher à la DSN en cours** (1)
- Cliquez sur « **Suivant** » (2) (*manipulation à faire bulletin par bulletin*) :



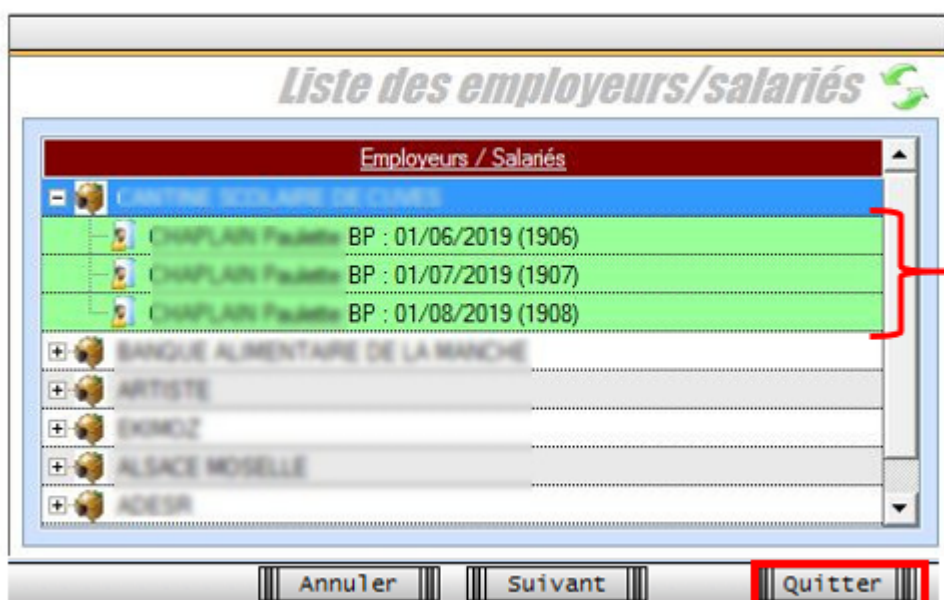
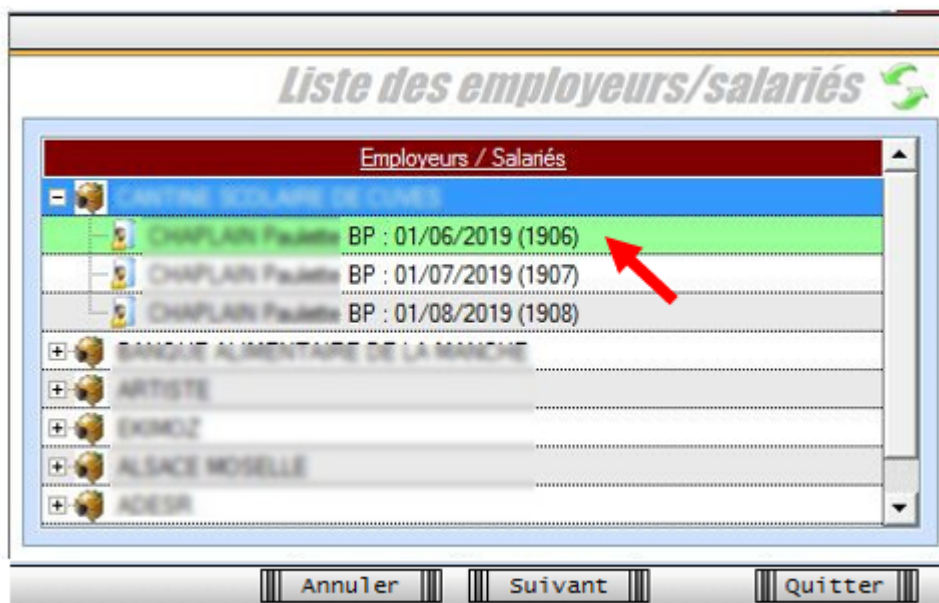
- Une fenêtre de confirmation s'affiche ;
- Répondez « **Rattacher** » :



- Une seconde fenêtre vous invite à **confirmer le rattachement**, répondez « **Oui** » :



- Une fois rattaché, le bulletin concerné **passé au vert** ;
- **Réitérez la manipulation** pour les autres bulletins à rattacher afin que tous passent au vert ;
- **Quittez** ensuite la « **Liste des employeurs/salariés** » :



- Vous êtes alors **automatiquement redirigés** sur la fenêtre de « **Gestion des déclarations** » pour rafraîchissement des données ;
- Réitérez la demande de génération DSN en validant :

Gestion des déclarations

Déclarations

- ☐ Mensuelles
- ☐ Trimestrielles
- ☐ Semestrielles
- ☐ Annuelles
- ☐ DADSU
- ☒ **DSN mensuelle**
- ☐ DSN événementielle
- ☐ DSN FPOC

Dossier :

Mois : Septembre 2019

Choix DSN :

Type DSN :

Valider
Quitter

- Suite au rattachement des bulletins fait précédemment, **une diode verte** est désormais présente dans la colonne « **BS** » de l'association concernée ;
- Vous pouvez à présent **générer la DSN** de septembre, qui inclura les 3 bulletins rétroactifs grâce au rattachement effectué :

Impact Emploi - [DSN]
⌵ ⌵ ⌵

Dépôt initial TEST TYGOON

DSN mensuelle Septembre 2019

☐ Bulletins salaires
☐ Néant

Siret	Raison sociale	BS	Néant	
789119400012	CANTINE SCOLAIRE DE CUNES	●		☒
379119400045	BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MANCHE	●		☐
429306200011	ART PLUME	●		☐
3847691400038	BOISSE	●		☐
334763400015	FEDERATION SPORT - AEP SPORT	●		☐
334962400017	LES AMIS DES ECOLES	●		☐
322963100011	MUSCALE	●		☐
448414200013	TRICESTAGE DES CANCERS	●		☐
4349504900021	PACQUET MADELEINE		●	☐
377504800033	LA MARELLE	●		☐
44804124400022	GV	●		☐
5082931500016	CLIC DE L'AVRANCHIN	●		☐
38306259400017	A00001	●		☐
4384726200018	GARDERIE MUNICIPALE DE CONNEAN	●		☐
5284003300011	ARTISTE	●		☐
789119400029	SPECTACLE		●	☐
538684900015	OGALE DO BRAZIL	●		☐
4820387000026	LAGADEC YANN	●		☐
8030095000011	COPROPRIETE RESIDENCE LES ALGUES	●		☐
3430120900013	RESTAURANT SCOLAIRE	●		☐

Navigation

Général

Préparation :

- Les diodes
- Etat des anomalies
- Statuer

Génération :

- Fichier DSN**
- Témoignage DSN

Déclarations mensuelles :

- Etat des extractions
- Bordereaux déclarations

Historique des messages

Quitter

Le rattachement de bulletin antérieur à la DSN en cours est terminé !

► Pour aller plus loin : Procédure de saisie d'un bulletin rétroactif

Une fiche pratique concernant la **saisie des bulletins rétroactifs** est disponible. Cliquez [ICI](#) pour la consulter !